

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-123-1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FINANCES - Adoption des comptes administratifs 2016 des Communautés de Communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin et des comptes de gestion 2016 des Communautés de Communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin

M. Serge JUNG, Vice-Président, rappelle que les comptes administratifs et ceux de gestion retracent l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'exercice. Les premiers sont tenus par l'ordonnateur (c'est-à-dire la Communauté de Communes) et les seconds par le comptable public (le Trésorier). Si leur présentation matérielle diffère, ils doivent être parfaitement concordants dans les montants présentés.

Les comptes administratifs

Après présentation des différents comptes et avant de procéder aux votes, le Président confie la présidence de séance à M. Serge JUNG, Vice-Président. Puis, il quitte l'hémicycle ainsi que ses deux collègues, MM. Éric KLETHI et Denis SCHULTZ tout deux ayant également assumé la présidence des établissements publics dont les comptes ont été examinés.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et sous la présidence de M. Serge JUNG, Vice-Président,

- **DE CONSTATER** la concordance avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ADOPTER LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2016,**
arrêtés aux chiffres suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS
Budget principal GENERAL (M14) Code Budget 800 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	5 197 124,00
	Réalisées :	2 520 672,18
	Reste à réaliser :	444 457,45
Recettes	Prévues :	5 197 124,00
	Réalisées :	2 477 580,15
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	7 848 304,69
	Réalisées :	6 524 566,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	7 848 304,69
	Réalisées :	7 391 210,66
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 252 915,02
Fonctionnement :	866 643,75
Résultat global :	613 728,73

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS
Budget annexe CINEMA (M14) Code Budget 800 02

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	79 733,00
	Réalisées :	306,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	79 733,00
	Réalisées :	63 151,69
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	166 451,69
	Réalisées :	149 588,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	166 451,69
	Réalisées :	106 003,40
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 15 587,99
Fonctionnement :	- 43 585,08
Résultat global :	- 59 173,07

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS
Budget annexe ORDURES MENAGERES (M4) Code Budget 800 03

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Prévues :	2 068 965,27
	Réalisées :	1 904 018,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	2 068 965,27
	Réalisées :	1 867 290,23
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	0,00
Exploitation :	+ 6 236,57
Résultat global :	+ 6 236,57

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS
Budget annexe ZE 4^E TRANCHE (M14) Code Budget 800 04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	4 424 259,95
	Réalisées :	148 765,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	4 424 259,95
	Réalisées :	124 259,95
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	4 424 259,95
	Réalisées :	148 765,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	4 424 259,95
	Réalisées :	148 765,28
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	148 765,28
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	- 148 765,28

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN
Budget principal GENERAL (M14) Code Budget 251 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	3 152 029,09
	Réalisées :	2 218 760,25
	Reste à réaliser :	303 858,99
Recettes	Prévues :	3 152 029,09
	Réalisées :	2 260 622,00
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	11 023 706,67
	Réalisées :	9 650 567,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	11 023 706,67
	Réalisées :	10 291 870,17
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 504 439,84
Fonctionnement :	+ 1 351 201,79
Résultat global :	+ 1 855 641,63

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN
Budget annexe PERISCOLAIRE (M14) Code Budget 258 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	55 070,20
	Réalisées :	3 749,99
	Reste à réaliser :	4 459,00
Recettes	Prévues :	55 070,20
	Réalisées :	17 501,43
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	1 516 905,83
	Réalisées :	1 422 700,69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	1 516 905,83
	Réalisé :	1 422 700,69
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 51 785,81
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	+ 51 785,81

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN
Budget annexe ZAC (M14) Code Budget 257 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	19 725 593,92
	Réalisé :	12 313 207,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	19 725 593,92
	Réalisé :	11 682 972,81
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	21 101 593,92
	Réalisées :	11 669 961,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	21 101 593,92
	Réalisées :	13 630 202,37
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 7 521 447,05
Fonctionnement :	+ 6 130 146,35
Résultat global :	- 1 339 514,89

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN
Budget annexe ORDURES MENAGERES (M4) Code Budget 254 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	364 069,01
	Réalisées :	149 579,44
	Reste à réaliser :	170 667,04
Recettes	Prévues :	364 069,01
	Réalisé :	221 853,63
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Prévues :	3 493 891,82
	Réalisées :	1 932 849,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	3 493 891,82
	Réalisé :	2 126 824,64
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 238 343,20
Exploitation :	+ 1 546 667,22
Résultat global :	+ 1 785 010,42

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHIN
Budget PRINCIPAL (M14) Code Budget 261 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	2 998 486,00
	Réalisées :	526 006,76
	R. à réaliser :	2 472 479,24
Recettes	Prévues :	2 998 486,00
	Réalisées :	791 756,49
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	7 077 267,05
	Réalisées :	4 800 509,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	7 077 267,05
	Réalisées :	6 652 387,60
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 265 749,73
Fonctionnement :	+ 1 851 878,32
Résultat global :	+ 2 117 628,05

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHIN
Budget annexe ORDURES MENAGERES (M14) Code Budget 264 00

SECTION D'INVESTISSEMENT

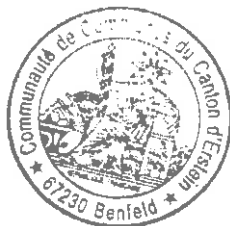
Dépenses	Prévues :	13 452,06
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	13 452,06
	Réalisées :	13 452,06
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

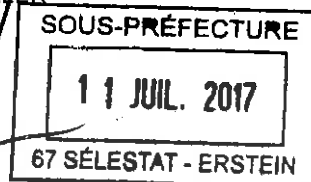
Dépenses	Prévues :	1 289 403,71
	Réalisées :	1 234 267,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	1 289 403,71
	Réalisées :	1 144 794,11
	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	+ 13 452,06
Fonctionnement :	- 89 472,95
Résultat global :	- 76 020,89



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-123-2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

Les comptes de gestion

M. Serge JUNG, Vice-Président, expose que Messieurs les Trésoriers ont produit les comptes de gestion 2016 des différents budgets des trois communautés de communes. Les résultats présentés sont rigoureusement identiques à ceux des comptes administratifs adoptés précédemment. MM. Éric KLETHI, Denis SCHULTZ et Jean-Marc WILLER en leur qualité de Président des Communautés de Communes du Rhin, de Benfeld et Environs et du pays d'Erstein quitte la séance. La présidence est temporairement assurée par M. Serge JUNG.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que les Trésoriers ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles de la journée complémentaire,

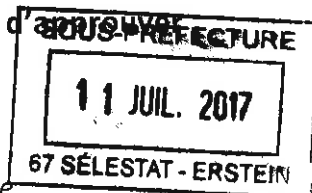
Statuant sur l'exécution des Budgets Principaux et des Budgets Annexes de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter
les comptes de gestion 2016.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



**Fiche d'information FPIC 2017 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun
et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC**

Exercice 2017

Département 67

Ensemble Intercommunal : 200067924 CC DU CANTON D'ERSTEIN

Données de référence

PFIA/hab moyen	617,61	PFIA/hab moyen DOM	435,54
Rev/hab moyen France	14 303,97	EFA moyen France	1,114144
Rev/hab moyen Métropole	14 438,31	Rang du dernier éligible Métropole	753
Rev/hab moyen DOM	9 686,60	Rang du dernier éligible DOM	10

Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)

Population INSEE	48 275
Population DGF	48 486
Population DGF pondérée	70 033
PFIA	40 101 929
PFIA par habitant de l'EI	572,61
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	789,42
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	854,53
Revenu/hab moyen de l'EI	14 763,68
Effort fiscal agrégé (EFA)	0,961216
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,030651
Indice synthétique de reversement de l'EI	0,975042
Rang de l'EI	1 040
CIF	0,444228

**Fiche d'information FPIC 2017 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun
et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC**

Exercice

Département

Ensemble intercommunal : CC DU CANTON D'ERSTEIN

Données relatives aux communes membres de l'EPCI

Code INSEE	Nom communes	Données pour répartition alternative du FPIC									
		Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2016	Rang DSU 2016	Rang DSR 2016	Montant dérogatoire maximal du prélevement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)	
67028	BENFELD	5 826	847,69	763,61	13 078,34			12 140	-15 664	0	
67054	BOLSENHEIM	497	701,18	616,34	15 481,63			25 904	-1 105	0	
67055	BOOFZHEIM	1 324	735,78	665,89	14 784,18			22 554	-3 090	0	
67086	DAUBENSAND	379	1 013,72	971,30	18 710,15			33 455	-1 218	0	
67090	DIEBOLSHEIM	768	609,88	540,73	12 271,91			16 224	-1 486	0	
67130	ERSTEIN	11 202	1 125,09	1 081,35	14 468,89		718	33 871	-39 971	0	
67146	FRIESENHEIM	634	632,32	567,80	14 106,46			19 013	-1 271	0	
67154	GERSTHEIM	3 378	915,70	873,15	14 828,16			26 903	-9 810	0	
67192	HERBSHEIM	922	598,99	513,18	14 395,44			16 992	-1 751	0	
67197	HINDISHEIM	1 415	785,00	710,69	19 204,57			24 777	-3 523	0	
67200	HIPSHEIM	951	716,24	634,38	16 925,30			23 763	-2 161	0	
67216	HUTTENHEIM	2 715	698,65	615,88	13 975,19			14 532	-6 016	0	
67217	ICHTRATZHEIM	270	792,46	744,22	19 900,05			30 134	-679	0	
67233	KERTZFELD	1 276	625,46	545,73	16 883,17			16 417	-2 531	0	
67246	KOGENHEIM	1 209	766,89	715,10	13 962,25			24 345	-2 941	0	
67266	LIMERSHEIM	685	708,91	622,15	16 192,83			23 341	-1 541	0	
67285	MATZENHEIM	1 549	629,76	523,60	15 730,77			15 810	-3 094	0	
67336	NORDHOUSE	1 763	877,19	822,72	16 488,37			28 154	-4 905	0	

**Fiche d'information FPIC 2017 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun
et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC**

Exercice

Département

Ensemble intercommunal :

Données relatives aux communes membres de l'EPCI

Code INSEE	Nom communes	Données pour répartition alternative du FPIC									
		Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2016	Rang DSU 2016	Rang DSR 2016	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)	
67338	OBENHEIM	1 454	696,66	644,22	14 215,42			20 852	-3 212	0	
67364	OSTHOUSE	927	723,61	638,46	16 111,48			23 108	-2 127	0	
67397	RHINAU	2 803	1 074,39	1 026,56	13 607,51			29 192	-9 551	0	
67412	ROSSFELD	991	585,66	504,64	13 395,68			15 013	-1 841	0	
67433	SAND	1 167	655,42	576,46	16 287,40			18 011	-2 426	0	
67438	SCHAEFFERSHEIM	874	818,22	762,87	16 400,77			28 413	-2 269	0	
67464	SERMERSHEIM	897	721,72	655,83	13 574,07			25 370	-2 053	0	
67501	UTTENHEIM	566	679,22	588,94	15 256,67			20 184	-1 219	0	
67526	WESTHOUSE	1 532	607,19	509,61	15 701,10			15 341	-2 950	0	
67545	WITTERNHEIM	512	617,60	549,60	12 980,71			16 582	-1 002	0	
	TOTAL	48 486									

Fiche d'information FPIC 2017 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal
(entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice 2017

Département 67

Ensemble intercommunal: 200067924 CC DU CANTON D'ERSTEIN

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	-181 877
Montant reversé Ensemble intercommunal	0
Solde FPIC Ensemble intercommunal	-181 877

Cet Ensemble intercommunal est contributeur net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement			Reversement			Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	-80 796	-105 035	-56 557	0	0	0	-80 796	-181 877
Part communes membres	-101 081	-76 842	-125 320		0	0	-101 081	0
TOTAL	-181 877	-181 877	-181 877	0	0	0	-181 877	-181 877

Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
67028	BENFELD	-12 049	0	0		-12 049	0
67054	BOLSENHEIM	-850	0	0		-850	0
67055	BOOFZHEIM	-2 377	0	0		-2 377	0
67086	DAUBENSAND	-937	0	0		-937	0
67090	DIEBOLSHEIM	-1 143	0	0		-1 143	0
67130	ERSTEIN	-30 747	0	0		-30 747	0
67146	FRIESENHEIM	-978	0	0		-978	0
67154	GERSTHEIM	-7 546	0	0		-7 546	0
67192	HERBSHEIM	-1 347	0	0		-1 347	0
67197	HINDISHEIM	-2 710	0	0		-2 710	0
67200	HIPSHEIM	-1 562	0	0		-1 562	0
67216	HUTTENHEIM	-4 628	0	0		-4 628	0
67217	ICHTRATZHEIM	-522	0	0		-522	0
67233	KERTZFELD	-1 947	0	0		-1 947	0
67246	KOGENHEIM	-2 262	0	0		-2 262	0
67266	LIMERSHEIM	-1 185	0	0		-1 185	0
67285	MATZENHEIM	-2 380	0	0		-2 380	0
67336	NORDHOUSE	-3 773	0	0		-3 773	0
67338	OBENHEIM	-2 471	0	0		-2 471	0
67364	OSTHOUSE	-1 636	0	0		-1 636	0
67397	RHINAU	-7 347	0	0		-7 347	0
67412	ROSSFELD	-1 416	0	0		-1 416	0
67433	SAND	-1 866	0	0		-1 866	0

67438	SCHAEFFERSHEIM								
67464	SERMERSHEIM		-1 745	0	0			-1 745	0
67501	UTTENHEIM		-1 579	0	0			-1 579	0
67526	WESTHOUSE		-938	0	0			-938	0
67545	WITTERNHEIM		-2 269	0	0			-2 269	0
	TOTAL		-101 081	0	0			-101 081	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-124

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

FINANCES - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : répartition 2017

M. Serge JUNG, Vice-Président, expose que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses communes membres sont contributrices au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en fonction des éléments communiqués par le Préfet de Région.

Il est rappelé que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (dit «FPIC») a été créé par l'article 144 de la Loi de finances pour 2012, modifié par l'article 112 de la Loi de finances pour 2013. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'un outil de péréquation des ressources fiscales entre les territoires mieux pourvus et ceux moins favorisés au regard de différents critères.

Sa mise en place s'est faite de façon progressive entre 2012 et 2016, pour atteindre un total de ressources redistribuées de 1 milliard en régime de croisière, représentant au final environ 2 % des recettes de la fiscalité directe locale.

Ce montant est demeuré inchangé en 2017. L'importance des fusions découlant de la Loi NOTRe a néanmoins conduit à réduire le nombre des EPCI de 40 %, avec en corollaire une taille moyenne plus importante, ce qui a impacté la répartition des prélèvements.

Le montant de la contribution de notre nouvel ensemble intercommunal (3CE + ses communes membres) est de 181 877€ en 2017

En 2016, La CCPE contribuait, en droit commun, à hauteur de 663 818€ (270 319€ pour la CCPE et 393 499€ pour les communes membres) et celle du Rhin pour un montant de 321 132€ (COCORHIN, 136 076€ et 185 056€ pour les communes membres) tandis que la COCOBEN était à 0, soit un total de 984 950€ (pour les ensembles intercommunaux (EPCI+communes membres). Ce prélèvement est donc en baisse de plus de 81%. M. Serge JUNG, Vice-Président, se félicite de cette évolution et y voit un apport positif de la fusion qui profite à l'ensemble du territoire.

Toutefois, en 2016, la CCRHIN avait pris en charge la totalité de la part communale du FPIC (soit 321 132€) tandis que la CCPE a pris en charge 271 647€ de la part communale, soit un total de 541 966€ (prélèvement restant à la charge des communes : 121 852€). Si bien que pour 2016, le prélèvement FPIC supporté par les structures intercommunales était de 863 098€.

Il est proposé de procéder pour 2017 à une répartition libre, avec une prise en charge par la Communauté de la part des communes membres soit un montant de 101 081 €, en plus.

Répartition de droit commun notifiée par la Préfecture:

Part EPCI :	- 80 796 €
Part communes membres :	- 101 081€
Total :	- 181 877€

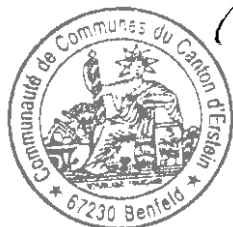
Répartition proposée au vote :

Part EPCI :	- 181 877€
Par communes membres :	0€
Total :	- 181 877€

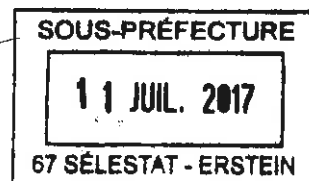
Il est rappelé que, pour valider une répartition libre, il convient de justifier, dans les deux mois suivant la notification de la contribution par l'Etat à l'ensemble intercommunal (notification en date du 23/5/2017 arrivée le 2/6/2017), d'un **vote à l'unanimité** du Conseil de Communauté, ou d'un vote favorable à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté approuvé par un vote concordant des conseils municipaux des communes membres dans un délai de deux mois suivant transmission de la délibération communautaire, l'absence de délibération d'un conseil municipal valant accord de la commune.

Après délibération, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le mode de répartition dérogatoire libre de la contribution due au titre du FPIC en 2017, tel qu'exposé ci-dessus,
- **DE FIXER** la part des contributions communales prise en charge par la Communauté de communes en sus de sa contribution de droit commun conformément à l'annexe jointe ;
- **de CHARGER** le Président ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-125

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

FINANCES - Autorisation au Président de recourir à l'emprunt dans les limites inscrites aux budgets

M. Serge JUNG, Vice-Président indique que pour faciliter la procédure de passation des emprunts, il est proposé de donner délégation de compétence au Président afin qu'il puisse signer les emprunts dans les conditions définies ci-dessous dans la limite des sommes inscrites aux budgets.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
CONSIDÉRANT qu'il convient de faciliter l'accomplissement des tâches administratives de la Communauté de Communes et de soulager le Conseil de Communauté des décisions de gestion courantes

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

de donner délégation à M. le Président ou son représentant en matière d'emprunts pendant toute la durée du mandat et dans la limite des montants inscrits aux budgets général et annexes dans les conditions définies ci-dessous :

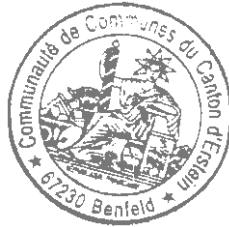
Pour la réalisation de tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen et long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe et vice-versa
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
- la possibilité de recourir à des emprunts obligataires
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
- la possibilité d'allonger la durée du prêt
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Le Président ou son représentant pourra également conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial un ou plusieurs des éléments précités.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif, le Président ou son représentant pourra procéder à des réaménagements de la dette : renégociation, remboursement anticipé avec ou sans souscription d'un nouvel emprunt.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

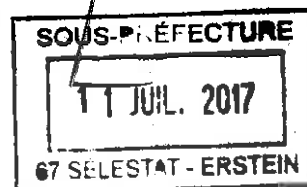
FINANCES - Attribution de subventions

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin-RPI	Ecole élémentaire Witternheim	Sortie pédagogique du 19/05/17- transport	83,00€	Délib juin 2013	46 élèves*5€	83,00 €
Rhin-RPI	Ecole élémentaire Witternheim	Sortie pédagogique du 04/0717	215,00€		43 élèves*5€	215,00 €

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

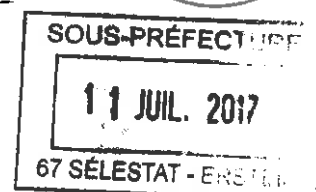
FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole Friesenheim	Sortie pédagogique du 04/0717	220,00€	Délib juin 2013	44 élèves*5€	220,00 €

*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-3

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
■ conseillers suppléés : 0
■ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole maternelle Diebolsheim	Sortie pédagogique du 18/0517	125,00€	Délib juin 2013	25 élèves*5€	125,00 €



*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017*
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-4

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

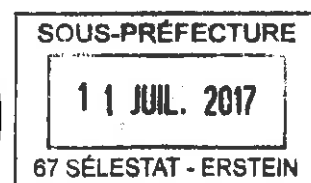
Point 6

FINANCES - Attribution de subventions

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole primaire Diebolsheim	Sorties pédagogiques	300,00€	Délib juin 2013	175 € + 125 €	300,00 €
Rhin	Ecole primaire Diebolsheim	Transport pour sortie sportive avec école Herbsheim le 08/06/17	135,00€	Délib juin 2013	25 élèves Diebolsheim*5 € = 125 € + 28 élèves Herbsheim	135,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-5

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

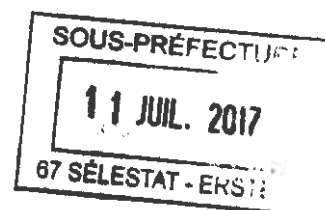
Point 6

FINANCES - Attribution de subventions

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole élémentaire Boofzheim	Sortie pédagogique « chamois » des 22 et 23/06/17	430,00€	Délib juin 2013	86 élèves*5 €	430,00 €
Rhin	Ecole élémentaire Boofzheim	Transport pour 3 sorties cinéma du 28/11/16 au 26/01/17	435,00€	Délib du 15/12/16	CC Rhin avait délibéré sur le versement de cette subvention	435,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-6

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

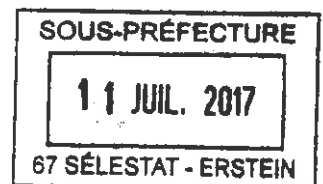
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole élémentaire OBENHEIM	Sorties pédagogiques	210,00€	Délib juin 2013	42 élèves*5 €	210,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-7

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

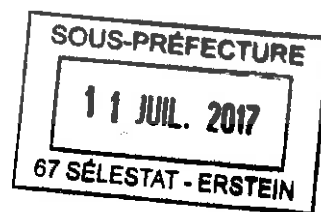
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole Centre RHINAU	Classe de cirque + sortie	630,00€	Délib juin 2013	41 élèves*5 €	630,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-8

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

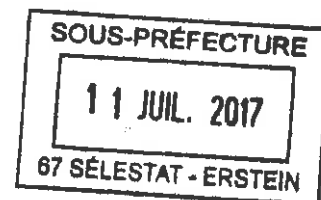
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Ecole Schmalau RHINAU	Classes découverte et classe de mer	2 220,00€	Délib juin 2013	1700 € (68 élèves *5jours*5€) + 520 € (26 élèves*4jours*5€)	2 220,00 €



Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-9

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

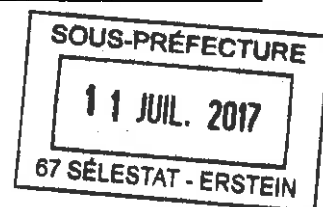
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Collège GERSTHEIM	Echange linguistique en Allemagne en avril 2016	931,00€	Délib du 15/12/16	CC Rhin avait délibéré sur le versement de cette subvention	931,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-10

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

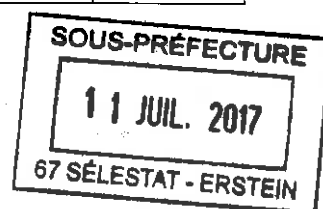
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Collège de MATZENHEIM	Classes découverte pour 5 élèves CC Rhin	245,00€	Délib du 15/12/16	CC Rhin avait délibéré sur le versement de cette subvention	245,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-11

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

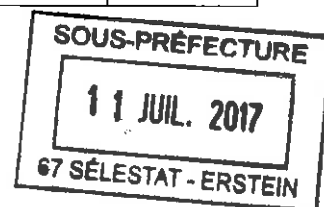
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	MJC Gerstheim	Bibliothèque	2 500,00€		Prise en compte de la subvention communale depuis le transfert de compétences	2 500,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-12

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Erstein	US UTTENHEIM	Fête d'été 25 juin	915,00€		Sur proposition du maire – avis favorable Commission	915,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-13

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

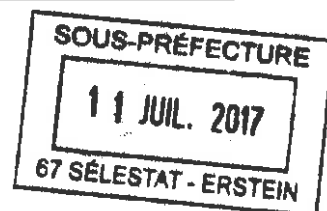
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Erstein	US HINDISHEIM	Marché aux Puces 23 avril	305,00€		Sur proposition du maire – avis favorable Commission	305,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-14

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Erstein	FC HIPSHEIM	Marché aux Puces Septembre 2017	915,00€		Sur proposition du maire – avis favorable Commission	915,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-15

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Erstein	Foyer Club Saint Denis LIMERSHEIM	Marché aux Puces Juin 2017	915,00€		Sur proposition du maire – avis favorable Commission	915,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-16

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Erstein	Confédération de gestion Saint Matin ERSTEIN	Festival du sucre d'Erstein – 26 au 28 août 2017	1000,00€	Montant 2016	Soutien de « grands partenaires »	1000,00 €



*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-17

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

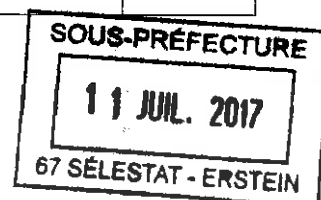
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Moto club RHINAU	Chapiteaux pour Kilbe et Fête moto des 8 et 9 octobre 2016	400,00€	Délib du 15/12/16	CC Rhin avait délibéré sur le versement de cette subvention	400,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-18

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

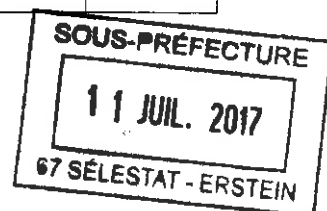
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Association des Sports, des Loisirs et de la Culture - Rhinau	Participation programmes de spectacles vivants	3 205,00€		Convention tripartite Agence Culturelle d'Alsace - CCR - ASLCR	3 205,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-126-19

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
■ conseillers suppléés : 0
■ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

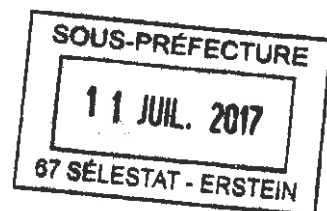
Point 6

FINANCES - Attribution de subvention

Après avis favorable du Bureau et entendues les explications données par M. Rémy SCHENK, Vice-Président, Mme Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, et M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention suivante ayant fait l'objet d'un examen en commission :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant proposé
CCCE	EMMAUS – Centre Alsace SCHERWILLER	Proposition Commission TCVAP : 0,10 €/habitant			Réhabilitation bât. Habitation des compagnons – 32 chambres 2 271 605 € TTC de travaux dont 1 046 605 € restant à financer	4 652,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-127

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

PERSONNEL – Transformation d'un poste de rédacteur en un poste d'attaché

M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, expose que suite à la réussite du concours d'attaché territorial de l'agent en poste au service juridique et au vu des responsabilités exercées, il est proposé de transformer l'emploi de rédacteur actuellement occupé en un emploi d'attaché territorial.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 alinéa 1 et 34,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER** un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017
- **DE CREER** un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017
- **DE PREVOIR** que dans le cadre du service commun, le coût de ce poste sera réparti entre la ville d'Erstein et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-128

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

PERSONNEL – Transformation d'un poste d'attaché en ingénieur-chef

M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, expose que suite au recrutement d'un directeur des services techniques à la Ville d'Erstein titulaire du grade d'ingénieur chef, il convient de transformer l'emploi existant d'attaché territorial en ingénieur chef territorial afin de permettre à ce nouvel agent d'occuper ce poste sur son grade.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 alinéa 1 et 34,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- **DE CREER** un emploi d'ingénieur chef territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017
- **DE SUPPRIMER** un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017
- **DE PREVOIR** que dans le cadre du service commun, le coût de ce poste est financé par la commune d'Erstein.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-129

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

PERSONNEL - Demande d'autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, expose que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : le contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : le contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

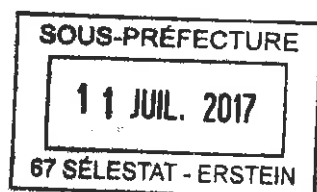
Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1° et l'article 3 – 2°

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le PRESIDENT pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur tous les grades de catégorie A, B et C dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° et de l'article 3 – 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

LE PRESIDENT sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Président insiste sur le fait que cette délibération a vocation de répondre aux besoins en lien avec le service jeunesse.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-130

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

Adhésion à l'Établissement Public Foncier Alsace et désignation des représentants de la CCCE (4 titulaires et 4 suppléants)

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, rappelle que l'EPF du Bas-Rhin a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 au vu des délibérations concordantes du Conseil Général du Bas-Rhin, des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) intéressés.

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2014, l'EPF du Bas-Rhin s'est étendu à l'échelle régionale pour devenir l'EPF d'Alsace.

Les EPF sont des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les statuts joints au projet de délibération fixent les modalités de fonctionnement, les domaines de compétence et les ressources de l'EPF.

Il s'agit d'un outil opérationnel foncier partagé, au service des politiques d'aménagement et de développement des collectivités et structures intercommunales volontaires d'Alsace. Pour adhérer, les EPCI doivent, au sens de la loi (article L. 324-2 du Code de l'urbanisme) être dotés de la compétence en matière de programme local de l'habitat.

Les activités de l'EPF s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI). A ce titre, les axes prioritaires d'intervention de l'EPF sont les suivants :

- L'habitat,
- Le développement économique,
- Les équipements publics et collectifs,
- Les réserves foncières à long terme,
- Les opérations diverses.

L'EPF dispose de ressources propres. Il s'agit notamment de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), de la rémunération de ses prestations de services ou encore de subventions.

A ce jour, le périmètre de l'EPF couvre une population de **548.258 habitants**.

Sont membres à ce jour :

- La Région ;
- Le Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin;
- 127 communes isolées ;
- 16 EPCI regroupant 291 communes.

soit un total de 418 communes couvertes par l'EPF au 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble des communes membres de l'EPF forme une Assemblée Spéciale qui désigne ses délégués en Assemblée Générale ; cette dernière élit en son sein les délégués au Conseil d'Administration.

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, précise que la présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique. La question du foncier et de sa disponibilité est aujourd'hui prédominante dans tous les projets des collectivités

publiques et les communes et EPCI ne disposent pas forcément des moyens nécessaires pour mettre une œuvre une politique foncière élaborée.

A ce titre l'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant.

En effet, l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme (projet urbain, politique locale de l'habitat, équipements publics....)

L'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation. Il peut également exercer, par délégation, les droits de préemption et de priorité du Code de l'urbanisme ainsi qu'agir dans le cadre des emplacements réservés et gérer les procédures de délaissement du même code.

L'EPF exerce auprès des communes et des EPCI des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, revente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions. Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une convention de portage foncier. Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour leur compte.

L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale des biens. Ainsi il n'y a pas d'alimentation de la spéculation foncière.

Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace, définis par l'arrêté préfectoral de création du 10 décembre 2007 et par les arrêtés modificatifs du 26 août 2008, du 12 mars 2010, du 29 juillet 2014 et du 27 janvier 2015,

Vu les articles L.324-1 à L.324-9 du Code de l'Urbanisme sur les Établissements Publics Fonciers Locaux,

Vu les articles L.221-1, L.221-2 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme, respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,

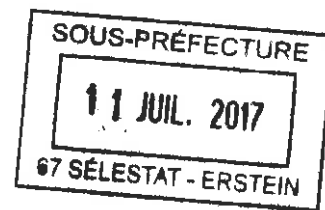
Vu les articles L.2131-1 à L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le contrôle de légalité des actes et délibérations,

Vu l'article 1607 bis du Code Général des Impôts, relatif à la Taxe Spéciale d'Équipement,
Considérant l'exposé ci-dessus, l'intérêt pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'adhérer à l'Établissement Public Foncier,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **De DEMANDER** l'adhésion à l'Établissement Public Foncier d'Alsace,
- **D'ACCEPTER** les dispositions des statuts de l'Établissement Public Foncier annexés à la présente délibération,
- **D'ACCEPTER** sur le territoire de la communauté le principe de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement visé à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts,
- **De DESIGNER**, sous réserve de l'acceptation par les instances de l'Établissement Public Foncier de la présente demande, dans les organes représentatifs de l'EPF quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants, soit :

Délégué titulaire : Christian ADAM
Déléguée titulaire : Colette ALIZON
Délégué titulaire : Michel KOCHER
Délégué titulaire : Jean-Claude ROHMER
Délégué suppléant : Christian HUCK
Délégué suppléant : Antoine RUDLOFF
Délégué suppléant : Bernard SCHNEIDERLIN
Délégué suppléant : Claude WISSENMEYER



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-131

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

GENS DU VOYAGE - Versement d'indemnités relatives à des dégradations liées à un passage en été 2016

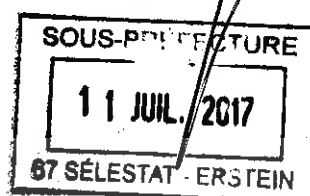
M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, expose que la demande formée par Mme Monique MAYER (Sermersheim) fait suite à un stationnement à Sermersheim en août 2016. La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin a produit un bulletin d'estimation des dégâts :

Perte de récolte (regain) : 1 077 €
Reconstitution physique... : 1 989 € soit 3 066 €

Les faits étant établis, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Président à verser une indemnité de 3 066 € à Mme Monique MAYER (Sermersheim) au titre de perte de récolte et de reconstitution physique, chimique et microbiologique.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-132

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

GENS DU VOYAGE - Terrain d'accueil d'Erstein - Convention annuelle de financement avec l'Etat et le Département du Bas-Rhin

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, indique qu'il s'agit de reconduire une convention dont l'objet est précisé dans son article 1.

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les droits et obligations des parties.

Sa signature conditionne, pendant une année civile, l'ouverture du droit au versement d'une aide au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage :

- de l'État dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6
- du Département du Bas-Rhin (voir délibérations susvisées).

En contrepartie du versement de ces deux aides, le gestionnaire s'engage :

- à accueillir dans son aire d'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles terrestres ;
- à ce que son aire d'accueil soit aménagée, entretenue et conforme au décret n°2001-569 relatif aux normes techniques applicables ;
- à ce que ses usagers puissent bénéficier d'actions à caractère social et socio-éducatif.

L'aire d'accueil dispose, en particulier, des intervenants suivants :

- régisseur et agent technique : accueille, effectue les formalités d'installation, encaisse les redevances, alerte en cas de dysfonctionnement et assure la maintenance des équipements ;
- coordonnateur social : (voir article 4)

L'annexe 2 précise le montant théorique de l'aide susceptible d'être versée, celui-ci dépendant du taux d'occupation sur la période. Il est estimé à 42 792,90 € par an.

MONTANTS FIXES ET VARIABLES DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNEXE 2

Au titre de l'année : 2017

Gestionnaire Communauté de Communes du Canton d'Erstein
1, Rue des 11 communes B.P. 50057 - 67232 BENFELD Cedex.
N° 20006792400015

Monsieur Jean-Marc WILLER, Président

Aire Route de Krafft à Erstein
20 places

MOIS	Nombre de places conformes	Nombre de places effectivement disponibles	Montant fixe de l'aide au titre des places effectivement disponibles (part fixe)			Montant variable de l'aide au titre de l'occupation mensuelle (part variable)				TOTAL
			Etat (88,30 € par place)	Département (42,68 € par place)	Part fixe totale	Taux d'occupation mensuel provisionnel	Etat (44,15 € par place x taux d'occupation)	Département (21,35 € par place x taux d'occupation)	Part variable totale	
Janvier	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Février	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Mars	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Avril	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Mai	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Juin	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Juillet	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Août	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Septembre	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Octobre	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Novembre	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
Décembre	20	20	1 766,00 €	853,60 €	2 619,60 €	72,25%	637,97 €	308,51 €	946,48 €	3 566,08 €
TOTAL			21 192,00 €	10 243,20 €	31 435,20 €		7 655,61 €	3 702,09 €	11 357,70 €	42 792,90 €

Moyenne des taux d'occupation retenus	(70,83% + 73,67 %)	72,25%	Etat	Département	Total
Montant annuel retenu pour la part fixe			21 192,00 €	10 243,20 €	31 435,20 €
Montant annuel provisionnel pour la part variable			7 655,61 €	3 702,09 €	11 357,70 €
Total annuel provisionnel			28 847,61 €	13 945,29 €	42 792,90 €
Montant mensuel provisionnel à verser par l'Etat (douzième à verser par la CAF)			2 403,97 €		

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,
d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention annuelle de financement avec l'Etat et le Département du Bas-Rhin.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-133

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

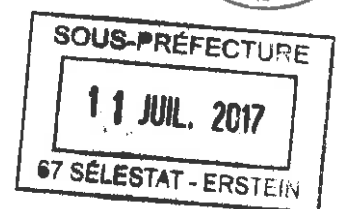
Point 13

GENS DU VOYAGE - Terrain d'accueil d'Erstein – Travaux de remise en état et demande de subvention

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, indique qu'il s'avère nécessaire de procéder au changement de quatre portes d'accès aux cabines de douche du terrain d'accueil d'Erstein. Les travaux sont estimés à 5 443,20 € TTC sachant qu'ils sont éligibles à un dispositif d'aide du Département (cofinancement possible à hauteur de 30 % des coûts hors taxe des travaux).

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les travaux et à solliciter auprès du Département les subventions pouvant être allouées pour de tels travaux.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-134

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

GENS DU VOYAGE – Aire de Grand passage – Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, rapporte que dans le dispositif du soutien à l'investissement public local, les travaux de réalisation d'une aire de passage pour les gens du voyage sont éligibles en 2017 au titre de la catégorie « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

Il convient de compléter la première délibération prise le 1^{er} mars 2017, en indiquant que la CCCE est également éligible à ce dispositif.

Dans la mesure où la CCCE, Maître d'Ouvrage, n'est pas considérée comme chef de file du projet, s'agissant d'une demande de l'Etat de réaliser une aire de Grand passage, sa participation minimale est rajustée à 20 %.

Ainsi la base de calcul de la subvention est celle du montant des travaux hors étude préalable, acquisition foncière et honoraires divers (notaire, géomètre, maîtrise d'œuvre) soit **361 568,00 €HT**.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement ci-après et de solliciter la subvention la plus élevée possible dans le cadre du dispositif de Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Fiche financière - Aménagement d'une AIRE DE GRAND PASSAGE

Dépenses prévisionnelles	Montant HT des honoraires et autres dépenses	Montant HT des travaux	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Etude préalable d'aménagement	6 520,00 €		CD67	11 500,00 €
Acquisition foncière	231 024,00 €		DETR (20 % sur totalité des dépenses)	118 817,00 €
Honoraires (notaire, géomètre, maîtrise d'œuvre)	9 500,00 €		FSIPL (40 % maximum sur les travaux)	144 627,28 €
Création du chemin de desserte interne		14 664,00 €		
Aménagement du chemin de desserte depuis la RD		12 087,50 €		
Clôture/barrière		30 401,16 €		
Haie		5 145,40 €		
local technique		27 171,01 €		
Electricité		83 720,00 €		
Raccordement au réseau électrique (ES)		83 379,13 €		
Raccordement AEP (SDEA)		105 000,00 €		
SOUS-TOTAL des dépenses	247 044,00 €	361 568,20 €		
TOTAL des dépenses	608 612,20 €		TOTAL des recettes	274 944,28 €

Coût net investissement pour la CCCE	333 667,92 €
--------------------------------------	--------------



Pour extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
 Le Président,
 Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-135

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération vergers - Subvention

M. Éric KLETHI, Vice-Président, expose que M. Michel BAUMERT, demeurant 26 rue des Strasbourg à BOOFZHEIM, a sollicité une subvention pour l'achat de quatre arbres fruitiers dans le cadre de l'opération vergers. La subvention serait de 60,00 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 60 € à M. Michel BAUMERT demeurant à BOOFZHEIM, dans le cadre de l'opération vergers.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-136

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

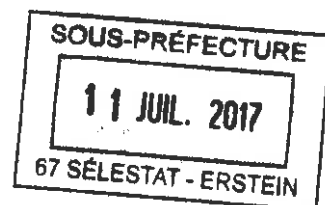
HABITAT - Mise en valeur du patrimoine bâti - Subventions

M. Éric KLETHI, Vice-Président, expose que M. Jean-Louis FRITSCH, demeurant 12A rue du Général Vix à SAND, a sollicité une subvention pour la rénovation des fenêtres et des volets de la maison sise 12 rue du Général Vix à SAND, datant de 1763. La subvention serait de 577,50 €.

Il en va de même pour Mme Annie FERBER, demeurant 21 rue du Petit Rempart à BENFELD, qui a sollicité une subvention pour le ravalement des façades de la maison sise 21 rue du Petit Rempart à BENFELD, datant d'avant 1900. La subvention serait de 393,00 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 577,50 € à Monsieur Jean-Louis FRITSCH demeurant à SAND, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- d'attribuer une subvention de 393,00 € à Mme Annie FERBER demeurant à BENFELD, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-137

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

Dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) Alsace Centrale - Convention avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'environnement à la ferme éducative de Rhinau.

M. Éric KLETHI, Vice-Président, rappelle que l'action n° 19 du Territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat Alsace Centrale, portée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a pour objet la « Mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'environnement. »

Il présente les grandes lignes du projet :

- | | |
|--|--|
| • Partenaire de l'opération : | ferme éducative de Rhinau gérée par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF). |
| • Montant de l'opération : | 100.000 € HT |
| • Financement : Etat (au travers de la convention TEPCV) | 80.000 €, |
| Com Com du Canton d'Erstein | 20.000 €. |

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- d'approuver la convention avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin pour la réalisation du programme d'éducation à l'environnement à la ferme éducative de Rhinau, action prévue dans la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat Alsace Centrale ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération au budget général de la Communauté de Communes.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-138

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

TOURISME - Taxe de séjour – Modalités de déclaration à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Laurence MULLER-BRONN expose qu'il s'agit d'une proposition d'extension de la plateforme internet de déclaration de la taxe de séjour pour l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les règles générales de fonctionnement pour les hébergeurs sont ainsi précisées :

- envoi automatique d'un mail le 1^{er} du mois invitant les hébergeurs à déclarer le mois écoulé (déclaration à effectuer entre le 1^{er} et le 15 du mois), possibilité de déclaration papier (déclaration avant le 10 du mois et envoi à la CCCE avec registre logeur) ;
- relance automatique le 16 du mois ;
- après déclaration l'hébergeur reçoit un mail de confirmation de sa déclaration ;
- en fin de période (c'est à dire en janvier pour l'année n-1), l'hébergeur reçoit automatiquement un état récapitulatif faisant office de facture et l'invitant à procéder au règlement ;
- mise en place d'un paiement par carte bancaire via le site internet.

Intérêts pour la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme :

- un suivi régulier des hébergements et des déclarations,
- un état mensuel et des statistiques de la fréquentation du territoire,
- une vue 360° de la taxe et des tableaux de bords (par type d'hébergement, par commune...).

Coût d'extension et d'exploitation de la plateforme à partir du 01/01/18 :

- | | |
|--|-----------------------|
| • coût d'extension | 1.800,00 € TTC |
| • coût d'exploitation (150 hébergeurs)
(actuellement 1.728 € TTC pour le seul Pays d'Erstein) | 2.736,00 € TTC par an |
| • mise en place paiement CP par TIPI régie | 538,20 € TTC |

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- de modifier les conditions de perception définies dans l'article 8 de la délibération du 25/01/2017, avec effet au 1^{er} janvier 2018 ;

- de fixer les nouvelles règles de déclaration et de facturation suivantes :

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein fournit aux logeurs un formulaire de déclaration mensuel de nuitées ainsi qu'un modèle de registre.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès de la Communauté de Communes. Cette déclaration est à effectuer par internet, au travers d'une plateforme dédiée choisie et financée par la Communauté de Communes, ou exceptionnellement par courrier après accord de la collectivité.

Les déclarations par internet des logeurs doivent être effectuées avant le 15 du mois.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10, le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre du logeur.

La Communauté de Communes transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant sur le détail des sommes collectées qu'ils doivent retourner, accompagné de leur règlement à la Trésorerie avant le 1^{er} mars, pour les taxes perçues de l'année n-1.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-139

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

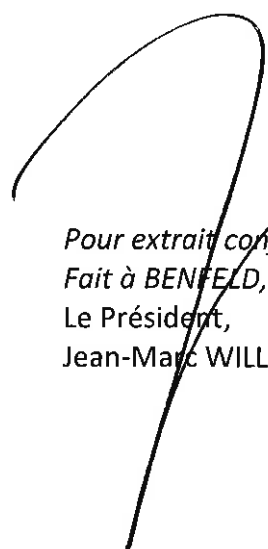
SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

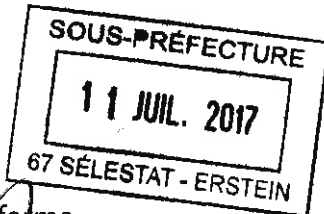

Point 19

ENFANCE ET JEUNESSE - Rapport d'activités 2016 des structures de la Petite Enfance gérées par l'ALEF

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel KOCHER, Vice-Président, le Conseil de Communauté prend acte de la communication du rapport d'activités 2016 produit par l'ALEF.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-140

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

ENFANCE ET JEUNESSE - Critères d'attribution des places au sein des structures de la Petite Enfance

M. Michel KOCHER, Vice-Président, rappelle que les structures d'accueils intercommunales du jeune enfant sont gérées par l'ALEF sur le territoire.

Dans un souci d'harmonisation des critères d'accueil, le Conseil de Communauté -sur avis favorable de la commission d'attribution des places- décide, à l'unanimité, d'arrêter les critères suivants :

- la situation sociale de la famille comme celle des bénéficiaires des minimas sociaux,
- l'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique,
- la présence de fratrie
- le lieu de résidence : territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et majoration financière de 15% pour les hors CCCE,
- la date de la demande



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-141

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

ENFANCE ET JEUNESSE - Règlements intérieurs des structures d'accueils périscolaires et extrascolaires du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

S'agissant des règlements intérieurs des structures d'accueils périscolaires et extrascolaires du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour l'année scolaire 2017/2018, après avoir entendu les explications données par M. Michel KOCHER, Vice-Président,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adopter les critères d'attribution des places suivants :

- Enfants domiciliés sur le territoire de la CCCE,
- Enfants scolarisés dans les écoles de la CCCE,
- L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique
- La présence de fratries,
- Fréquentations régulières ou à plein temps (temps plein 3 pt, régulier 2 pt, occasionnel 1pt),
- Date d'inscription.

Par ailleurs, il sera également pris en considération le critère en lien avec la réinscription d'un enfant ayant déjà fréquenté la structure.

S'ajoutent certaines dispositions particulières pour

- Secteur Benfeld :
 - S'agissant de l'accueil des enfants de 3 ans, priorité aux enfants ayant fréquenté un multi accueil ou une micro-crèche depuis au moins 2 ans,
- Accueil Périscolaire « Les Cigognes » à Gerstheim et Accueil Périscolaire à Rhinau
 - modifications, à compter de la prochaine rentrée scolaire, de 2 critères d'admission (Inscriptions/article 2 du RI) :
 - priorité aux familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Erstein pour les périodes des mercredis après-midi et ALSH.
 - priorité aux enfants qui fréquentent les écoles de l'ancienne Communauté de communes du Rhin pour les périodes périscolaires et mercredis matin.

ainsi que l'article relatif au retard des parents en y ajoutant la phrase suivante :

ATTENTION : Les parents s'engagent à respecter les heures d'ouverture. Tout dépassement fera l'objet d'un supplément correspondant au coût réel de fonctionnement de la structure : 6 €/ quart d'heure.

- suppression du critère suivant :
 - priorité aux deux parents qui travaillent ou à la famille monoparentale dont le parent travaille
- Périscolaire « Les P'tits Loups » à Nordhouse
 - modifications au règlement intérieur concernant :
 - les modalités de facturations et de paiements (article 6),
 - l'information relative à l'espace famille en ligne (article 7)



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-142

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

ENFANCE ET JEUNESSE - Grilles tarifaires des structures péri et extra scolaires pour l'année scolaire 2017/2018

M. Michel KOCHER, Vice-Président, expose qu'en concertation avec les organismes titulaires des **délégations de service public** des accueils Périscolaires, il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter les évolutions tarifaires suivantes pour l'année scolaire 2017-2018 :

- « Les Cigognes » à Gerstheim et Accueil Périscolaire à Rhinau (AGF du Bas-Rhin)
 - augmentation des tarifs de + 1,5%
- Périscolaire « Les P'tits Loups » à Nordhouse (Ligue de l'Enseignement)
 - pas d'augmentation des tarifs pour la prochaine rentrée
 - suppression du tarif 3^{ème} enfant

1. S'agissant des services périscolaires et extrascolaires exploités en **régie intercommunale** :

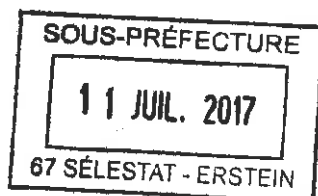
Secteur de Benfeld

- Tarification progressive sur les tranches intermédiaires permettant une prise en compte plus juste des ressources des familles,
- Répartition des tarifs par quotient familial.

Secteur d'Erstein

- Tarification progressive sur les tranches intermédiaires permettant une prise en compte plus juste des ressources des familles,
- Augmentation de 2% des frais de garde.

Après délibération, les évolutions ci-dessus exposées sont adoptées par le Conseil de Communauté à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-143

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

ENFANCE ET JEUNESSE - Définition de la nouvelle politique de soutien aux écoles, aux collèges

Dans la perspective de la rentrée prochaine, il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter le dispositif de soutien aux établissements scolaires suivant, harmonisé et applicable à l'ensemble du territoire, à compter du 1^{er} septembre prochain et ceci quelle que soit la date de réalisation du projet ou de la sortie.

M. Rémy SCHENK, Vice-Président, détaille le dispositif suivant :

↳ Écoles élémentaires : soutien à l'apprentissage de la natation

- Prise en charge des frais de déplacements, le tarif d'entrées et la mise à disposition d'un maître-nageur

NB : les aides aux projets et sorties pédagogiques relèveront, pour toutes les écoles du territoire, de la compétence des communes

↳ RASED – Poursuite de la politique de soutien à hauteur des montants budgétés par les Communautés de Communes de Benfeld et environs, du Pays d'Erstein et du Rhin

↳ Collèges : soutien aux activités pédagogiques et/ou activités sportives

- Subvention annuelle à hauteur de 10 euros par élève.
- Demande écrite préalable du collège faisant mention du nombre d'élèves et sur la base d'un prévisionnel.

Un débat s'engage sur l'opportunité ou non d'étendre le dispositif de soutien à l'apprentissage de la natation aux élèves des écoles maternelles. Après échange d'arguments, il est proposé au Conseil que tant les écoles maternelles qu'élémentaires puissent bénéficier du dispositif.

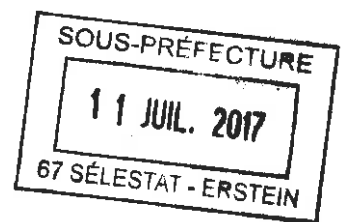
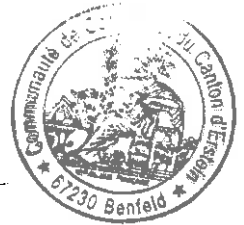
Après délibération, le dispositif ci-après est adopté par le Conseil de Communauté à l'unanimité :

↳ Écoles primaires (maternelles et élémentaires) : soutien à l'apprentissage de la natation

- Prise en charge des frais de déplacements, le tarif d'entrées et la mise à disposition d'un maître-nageur

- ↳ RASED – Poursuite de la politique de soutien à hauteur des montants budgétés par les Communautés de Communes de Benfeld et environs, du Pays d’Erstein et du Rhin
- ↳ Collèges : soutien aux activités pédagogiques et/ou activités sportives
 - Subvention annuelle à hauteur de 10 euros par élève.
 - Demande écrite préalable du collège faisant mention du nombre d’élèves et sur la base d’un prévisionnel.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-144

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

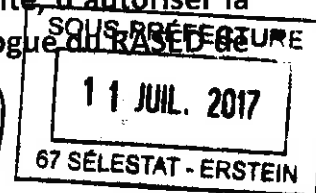
Point 24

ENFANCE ET JEUNESSE - RASED : demande d'acquisition d'un logiciel secteur Erstein

M. Rémy SCHENK, Vice-Président, indique que la Communauté de Communes a été saisie d'une demande formée par la psychologue du RASED de la circonscription Secteur Erstein pour l'acquisition d'un outil d'évaluation présentant les caractéristiques suivantes :

- matériel complet dans une mallette (composé de 25 passations) + corrections illimitées en ligne pendant 5 ans
- prix de l'ensemble : 1 889 euros TTC

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser la prise en charge de ce matériel et sa mise à disposition à la psychologue du RASED de la circonscription Secteur Erstein.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-145

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25

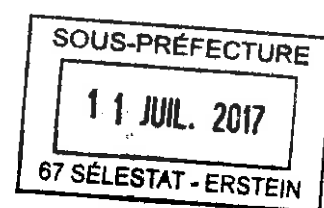
ENFANCE ET JEUNESSE - Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes Secteur Erstein

M. Rémy SCHENK, Vice-Président, indique que l'Espace Jeunes accueille durant le temps scolaire les collégiens et lycéens âgés de 11 à 17 ans et durant les congés scolaires ceux âgés de 10 à 17 ans.

Afin de permettre aux jeunes de 10 ans de fréquenter la structure même durant le temps scolaire et d'avoir ainsi une continuité sur le temps des vacances,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de modifier le règlement comme suit :

⇒ Accueil des enfants dans l'année des 10 ans sur tous les temps.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-146

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26

PAPE – Tranche 2 – Convention de groupement de commandes avec les Usines Municipales d'Erstein relative aux travaux d'aménagement.

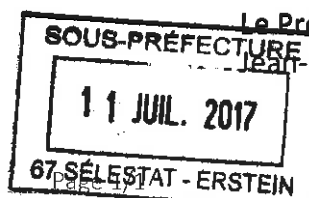
Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, expose que les Usines Municipales d'Erstein, concessionnaire du réseau électrique sur la commune d'ERSTEIN, sont maître d'ouvrage pour la partie électrique de l'extension du Parc d'Activité du Pays d'Erstein (PAPE).

Afin de permettre de bien coordonner les travaux d'aménagement et de profiter d'une possible économie d'échelle, il est envisagé d'établir une convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les Usines Municipales, avec la Communauté de Communes comme coordonnateur.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les Usines Municipales d'Erstein ;
- d'accepter la désignation de la Communauté de Communes comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser le Président à signer ladite convention ;
- de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté de Communes (JJ. BREITEL, D. SCHULTZ, S. JUNG, A. RUDLOFF, E. KLETHI) et Mme Claudine HERRMANN, comme représentants de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-147

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE – Tranche 2 – Convention de financement du réseau électrique.

Les Usines Municipales d'Erstein, concessionnaire du réseau électrique sur la commune d'ERSTEIN, sont tenues, selon les dispositions du code de l'urbanisme issues des lois « solidarité et renouvellement urbains » et « urbanisme et habitat », de cofinancer une partie des coûts d'extension des réseaux électriques à hauteur de 40 %. La Communauté de Communes n'acquittera donc qu'une partie (60 %) des coûts d'extension du réseau électrique dans le cadre de l'aménagement de la seconde tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein (PAPE).

Après délibération, le Conseil de Communauté décide -à l'unanimité- d'approuver la convention de financement de l'extension du réseau électrique dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 du Parc d'Activité du Pays d'Erstein et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-148

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28

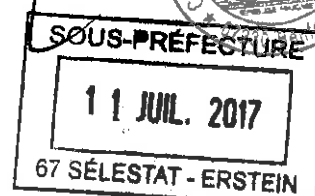
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE – Tranche 2 – Convention de desserte en gaz.

La société Réseau GDS, concessionnaire du réseau gaz sur la commune d'ERSTEIN, est maître d'ouvrage pour la partie gaz de l'extension du Parc d'Activité du Pays d'Erstein (PAPE).

Dans le cadre de la convention de desserte à conclure entre la Communauté de Communes et Réseau GDS, sera à la charge de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein : l'ouverture et le remblaiement des tranchées, et sera à la charge de Réseau GDS : la fourniture et la pose des ouvrages gaz (conduite en central dans la voirie hors branchements). Les branchements seront réalisés à la demande et seront pris en charge par la Communauté de Communes jusqu'au droit de la parcelle.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention pour la réalisation du réseau de distribution de gaz avec Réseau GDS et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-149

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE - Vente du lot n°2 - Changement du crédit bailleur

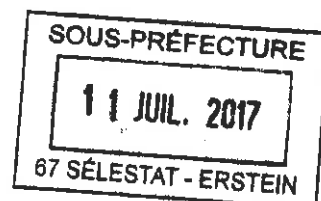
Par délibération en date du 5 avril 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la vente du lot n°2 du PAPE au profit du crédit bailleur CIC EST, en vue de la poursuite de l'activité de la société ZEN RAD. Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, indique que l'acquéreur a demandé la substitution du crédit bailleur.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération du 5 avril 2017 relative à la vente du lot n°2 du PAPE ;
- d'approuver le principe de la cession du lot n°2 du Parc d'Activités du Pays d'Erstein, d'une surface d'environ 9.135 m², au prix de 43 € HT par m², augmenté de la TVA, au profit du crédit bailleur SOGEFIMUR, en vue de la poursuite de l'activité de la société ZEN RAD sur ledit lot par tout moyen (crédit-bail, etc.).



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-151

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 31

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OCM – Subventions d'investissement

Madame Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, expose brièvement le dispositif et présente les deux dossiers, examinés en comité de pilotage OCM et pour lesquelles un avis favorable a été rendu.

GARAGE CITROEN ERSTEIN

L'entreprise : en 2016, construction et installation de l'entreprise dans son nouveau bâtiment d'une surface de 540 m², dans la zone du PAPE à Erstein + 25 ares complémentaires. 4 salariés : 2 mécaniciens, 1 responsable administratif et 1 commerciale en 2016 + M. SEPULVEDA (carrossier). Chiffre d'affaires 2015 : 728.582 euros.

Le projet consiste en l'acquisition de matériel de production lié à son activité et à l'aménagement intérieur de son espace d'accueil clientèle pour 41.524 € HT : 1 pont supplémentaire, 1 démonte pneu supplémentaire équipé de 3 bras pour répondre aux besoins des nouveaux véhicules type SUV, 2 laveuses de sols, 6 brises soleil et un système d'aspiration mobile pour les gaz d'échappement dans l'atelier.

Avis favorable du Comité de pilotage des partenaires du 22/05/17.

Subvention de 21,72% : 9.019 € (soit 3.006 € à charge de chaque partenaire Etat = Région = Communauté de Communes du Canton d'Erstein).

BRASSERIE L'ESTAMINET ERSTEIN

L'entreprise : depuis 1991, Mme MEYER exploite un hôtel-restaurant « Les Bords de l'III » situé au 1 rue du Muelbach à ERSTEIN, ainsi qu'une brasserie située non loin, au 91 rue du Général de Gaulle. L'entreprise emploie 10 personnes à temps plein. Son chiffre d'affaires pour 2016 est de 856.204 euros.

Le projet consiste en la rénovation globale de la brasserie avec concept modernisé : la brasserie contiendra une cuisine ouverte en continu de 11h à 22h - café, petite restauration, plat du jour et suggestion avec une carte réduite , service traiteur à emporter + une activité complémentaire de caviste/épicerie fine (installation de casiers au niveau du comptoir, bouteilles de vin exposées pour dégustation sur place et/ou à emporter) pour accroître son activité.

Pour le dispositif OCM, c'est la rénovation de l'aménagement intérieur qui est retenu à hauteur de 75.000 € HT: cuisine (mobilier et équipement de production type fourneau, four, hotte...), équipement du bar (porte vitrées, refroidisseur) équipement meuble de machine à café, meubles à verres, casier à bouteilles, tables et chaises de restaurant...

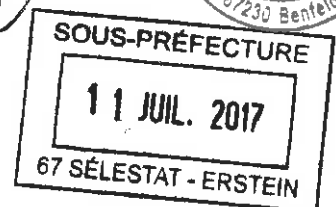
Avis favorable du Comité de pilotage des partenaires du 22/05/17.

Subvention de 21,72 % : 16.290 € (soit 5.430 € à charge de chaque partenaire Etat - Région - Communauté de Communes du Canton d'Erstein).

Le Conseil décide, à l'unanimité,

- de verser au **GARAGE CITROEN - SEPULVEDA** une subvention maximale de **9.019 €**, au prorata des dépenses effectuées et sur présentation des factures ;
- de verser à la **Brasserie l'Estaminet - Au Brochet** une subvention maximale de **16.290 €**, au prorata des dépenses effectuées et sur présentation des factures.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-152

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 32

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OCM – Subvention de fonctionnement à la Fédération des professionnels du Pays d'Erstein.

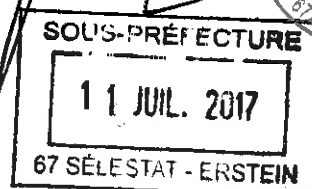
Mme Claudine HERRMANN rappelle que l'Opération Collective de Modernisation de Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) est un partenariat entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, l'Etat, la Région et la Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein.

Le programme d'animation de la Fédération est subventionné en partie par l'Etat ; c'est la Communauté de Communes qui perçoit la participation de l'Etat et qui la reverse à la Fédération (50% à la réception de l'avance de l'Etat, 50% après les dépenses réalisées).

La subvention totale étant de 13.765 €, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein doit présentement reverser 6.882,50 €.

**Après délibération, le Conseil décide -à l'unanimité- de verser une subvention
6.882,50 € à la Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein.**

*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-154

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
■ conseillers suppléés : 0
■ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 34

GESTION DES DECHETS - Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du Pays d'Erstein.

Après avoir entendu les explications données par Mme Martine HEYM, Vice-Présidente,

le Conseil prend acte de la communication du rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets et considère qu'il a été satisfait aux obligations prévues par la législation en vigueur.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-155

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

**SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 35

SPORT - Remplacement des douches et des conduites d'eau du Gymnase Romain Rolland.

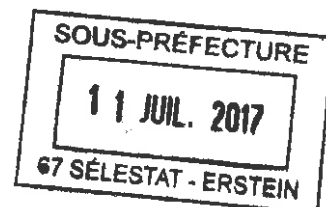
M. Antoine RUDLOFF, Vice-Président, présente ce projet qui comprend :

- le remplacement total de la tuyauterie eau froide et eau chaude du gymnase,
- le remplacement des panneaux de douche et de la robinetterie,
- la mise en place d'un adoucisseur d'eau.

Coût prévisionnel de l'opération :	Gros œuvre	1.800 € HT
	Carrelage / faïence	2.200 € HT
	Peinture / nettoyage	200 € HT
	Sanitaire	<u>42.400 € HT</u>
	Total	46.600 € HT

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de remplacement des douches et des conduites d'eau du Gymnase Romain Rolland ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget général.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-156

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 36

PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES - Projet de structure périscolaire à Sand - Avant-projet définitif et acte notarié de division en volumes.

M. Jean-Jacques BREITEL, Vice-Président, présente l'avant-projet définitif de construction d'une structure périscolaire intégrée au projet de salle multifonction porté par la commune de Sand, à l'arrière du Cercle Saint Martin.

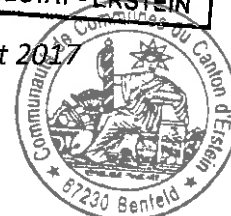
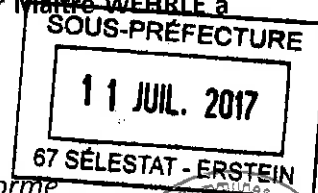
La Communauté de Communes est co-maître d'ouvrage délégué avec la commune de Sand pour l'ensemble des travaux.

- Surface totale du projet salle + périscolaire : 1000 m²
- Surface périscolaire 323 m²
- Capacité périscolaire : 40 enfants
- Maîtrise d'œuvre : Agence Antonelli & Herry à Strasbourg
- Planning prévisionnel travaux : automne 2017 - automne 2018.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif de l'opération de construction d'une salle multifonction et structure périscolaire à SAND, d'une surface totale de 1000 m², pour un montant total estimatif des travaux de 1.812.100 € HT, étant entendu que ce montant ne prend pas en compte les options qui seront à confirmer, le cas échéant, lors de la consultation ;
- d'autoriser le Président à signer et à déposer les demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme liées à cette opération ;
- d'approuver la division en volume répartissant la propriété entre la commune et la communauté de communes, telle qu'indiquée dans le document du géomètre et de charger Maître WEHRLÉ à Benfeld de rédiger l'acte notarié à intervenir ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié de division en volume.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-157

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 37

PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES - Atelier intercommunal - Convention de mise à disposition temporaire d'un espace de stockage à la société WAVE EVENT.

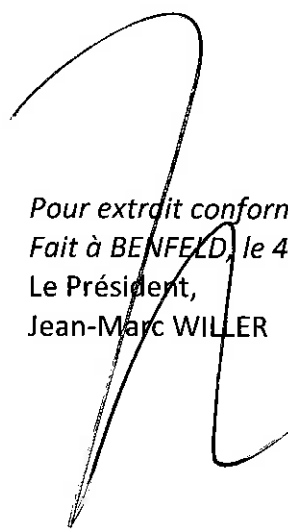
M. Jean-Jacques BREITEL, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes de Benfeld et Environs mettait à disposition de l'association « LAN EVASION », depuis plusieurs années, un espace de stockage à titre gratuit dans l'atelier intercommunal. Cet espace partagé avec le parc de matériel sert à stocker le matériel de l'association (sonorisation, lumières événementiel).

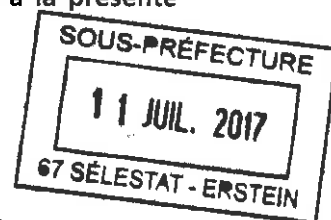
L'association vient de se transformer en société locale nommée WAVE EVENT, basée à HUTTENHEIM.

Afin de laisser à cette société le temps de trouver des locaux adaptés, il est proposé de conclure avec elle un bail de location à titre gratuit d'une année, non renouvelable, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour ce même espace.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver le bail de location à titre gratuit d'un espace de stockage au sein de l'atelier intercommunal à BENFELD, au profit de la société WAVE EVENT, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017, étant entendu que ce bail est non renouvelable ;
- d'autoriser le Président à signer ledit bail, ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente décision.


Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-158

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 51
Nombre de conseillers titulaires absents : 10 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 7

SÉANCE DU
MERCREDI 28 JUIN 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 38

FINANCES - Budget général et budgets annexes – Décisions modificatives du budget primitif 2017 (Budget Annexe Ordures Ménagère et Budget Général)

Après avoir entendu les explications de M. Serge JUNG, Vice-Président, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adopter les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Service ECONOMIE – EMPLOI

Opération Collective de Modernisation (OCM),

aides directes versées aux entreprises + 65 160 €

Service GYMNASSE ROMAIN ROLLAND

Travaux réseau eau chaude + adoucisseur + douches + 55 920 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Service ECONOMIE – EMPLOI

Opération Collective de Modernisation (OCM) :

- subvention de l'Etat sur les aides directes + 36 207 €
- subvention de la Région sur les aides directes + 21 724 €

Service GYMNASSE ROMAIN ROLLAND

FCTVA + 9 173 €

RECAPITULATION INVESTISSEMENT

Service ECONOMIE – EMPLOI + 7 230 €

Service GYMNASSE ROMAIN ROLLAND + 46 747 €

Total = + 53 976 €

Dépenses d'investissement imprévues - 53 976 €

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 4 juillet 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER

